



Service de l'accès et de la protection de l'information

600, rue Fullum, Suite 1.100, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2404 281

Le 17 avril 2024

OBJET : **Votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) concernant les résultats d'un sondage réalisé par le SFPO**

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 15 avril 2024, visant à obtenir les résultats d'un sondage réalisé par le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPO) auprès de ses membres travaillant aux centres de gestion des appels de la Sûreté du Québec, plus précisément :

Toutes les informations disponibles concernant les réponses des membres du centre de gestion des appels de la Sûreté du Québec de la région de Saguenay, telles que recueillies dans ce sondage (statistiques, les tendances, les commentaires anonymes et toute autre donnée pertinente qui pourrait avoir été collectée dans le cadre de cette enquête).

Toutefois, considérant que ledit sondage a été administré par le SFPO directement auprès de ses membres œuvrant dans les centres de gestion des appels (CGA), et que ceux-ci ont répondu de façon volontaire et individuelle, nous ne détenons pas les documents visés par votre demande (article 1 de la *Loi sur l'accès*).

Cela étant, nous vous invitons à vous adresser au SFPO qui est le propriétaire des résultats dudit sondage.

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter la soussignée en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : accesdocuments@surete.qc.ca

Vous trouverez, ci-joint, l'article de loi cité ainsi que l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Original signé

Emilie Roy
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels